

FICHE MÉTIER ANIMATEUR/ANIMATRICE MOBILITÉ À VÉLO

Ce poste consiste à mettre en place, animer et évaluer des séances d'éducation à la mobilité du vélo comme moyen de déplacement auprès de différents publics : enfants, adultes, personnes fragiles, salariés... de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant.

MISSIONS :

- Accueillir les participants.
- Organiser et animer des séances d'apprentissage du vélo à l'aide d'outils pédagogiques.
- Garantir la sécurité des participants.
- Repérer le niveau de pratique d'une personne, et prodiguer des conseils adaptés à celui-ci.
- Former au code de la route, aux règles de sécurité et au partage de la route applicables aux cyclistes.
- Suivre l'avancée des participants, et susciter l'envie de continuer les séances.
- Gérer le matériel utilisé.
- Informer et conseiller divers publics sur les conditions de pratique du vélo en sécurité.
- Option : Gérer de l'administratif comme la réalisation de factures/devis.

Cette liste de missions est non-exhaustive.

COMPÉTENCES REQUISSES :

Appétence et habitude du vélo comme moyen de déplacement / Notion dans la mécanique du vélo et d'auto-réparation / Capacité d'écoute / Qualité pédagogique.

FORMATIONS :

Il existe un titre professionnel animateur de mobilité à Vélo (RNCP36691).

Des diplômes du ministère en charge des sports permettant d'animer un apprentissage sont disponibles tels que le :

- BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), spécialisation Educateur sportif mention « activités du cyclisme » ou activités physiques pour tous
- DEJEPS (Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) avec différentes mentions possibles comme VTT, cyclisme traditionnel ou BMX

La formation à travers des diplômes du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche est également possible. Il y a le DEUG, la licence et le master STAPS. Ces formations permettent de pousser plus loin les thématiques.

OÙ EXERCER ?

Le métier d'animateur mobilité à vélo peut être exercé :

- Dans une association
- Dans une collectivité territoriale
- Dans un club sportif
- Dans une entreprise
- En indépendant